Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260407-D_26_092-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26-092 – 7 avril 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
Exercice des mandats locaux
Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 26
(de la délibération 26-072 à 26-073)
27 (de la délibération 26-073 à la délibération 26-081)
28 de la délibération 26-082 à 26-094)
Pouvoirs : 2
(de la délibération 26-072 à 26-081)
Votants : 29
28 (aux délibérations n°26-072 et 26-073)

Présents : Michèle MOTEL- Audrey GROSHENY - Patrick JUMEL - Laëtitia HAMON Régis BAUNIN - Catherine BOULOGNE - Olivier GICQUEL - Nadine EDOM - Pierrick AUFFRAY - Julie FAUDET - Bruno MARGOTTIN - Françoise LEBRUN - Aurélien LE GALL - Ghislaine DELANOUE - Joël DESHAYES - Yann JOULAUD - Karl TCHAKOUMEGNI - Jean-Marie RYO – Laura GUESTIN – Christophe LE GALL - Gwenola CHARMETEAU – Matthieu CHANEL - Jocelyne BLANCHARD - Anne GADBY - Sylvain DELFAU - Mathieu DAVIAU – Elouan RACINEUX - Linda GAULTIER
Absent : Karl TCHAKOUMEGNI (délibération 26-072 à 26-073)
Excusés : Elena ESTIER-PAILLET - Elouan RACINEUX (de la délibération 26-072 à 26-081)
Pouvoirs : Elena ESTIER-PAILLET à Michèle MOTEL – Elouan RACINEUX à Linda GAULTIER (de la délibération 26-072 à 26-081)
Secrétaire de séance : Bruno MARGOTTIN

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Maire, après avoir été convoqué le premier avril deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fixation du taux des indemnités de fonction des Adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux

« I- Les indemnités allouées au titre de l'exercice des fonctions de maire et de président de délégation spéciale et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire des communes, de conseiller municipal des communes de 100 000 habitants et plus ou de membre de délégations spéciales qui fait fonction d'adjoint sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

II - L'élu municipal titulaire d'autres mandats électoraux ou qui siège à ce titre au conseil d'administration d'un établissement public local, du centre national de la fonction publique territoriale, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société ou qui préside une société ne peut percevoir, pour l'ensemble de ses fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire telle qu'elle est définie à l'article 1er de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement. Ce plafond s'entend déduction faite des cotisations sociales obligatoires.

Considérant que la Maire va percevoir une indemnité de fonction fixée au taux maximal de par la loi et que le Conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux,

Etant entendu l'exposé de Michèle MOTEL,

Il est proposé :

1°) de fixer les indemnités de fonction des Adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260407-D_26_092-DE

Nom et prénom	Fonction	Date d'effet	Taux en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Audrey GROSHNEY	1ère Adjointe		16,75%
Patrick JUMEL	2ème Adjoint		16,75%
Laetitia HAMON	3ème Adjointe		16,75%
Régis BAUNIN	4ème Adjoint		16,75%
Catherine BOULOGNE	5ème Adjointe		16,75%
Olivier GICQUEL	6ème Adjoint		16,75%
Nadine EDOM	7ème Adjointe		16,75%
Bruno MARGOTTIN	Conseiller municipal délégué		5,75%
Françoise LEBRUN	Conseillère municipale déléguée		5,75%
Yann JOULAUD	Conseiller municipal délégué		5,75%
Elena ESTIER-PAILLET	Conseillère municipale déléguée		5,75%
Pierrick AUFFRAY	Conseiller municipal délégué		4%
Julie FAUDET	Conseillère municipale déléguée		4%
Aurélien LE GALL	Conseiller municipal délégué		4%
Ghislaine DELANOUE	Conseillère municipale déléguée		4%
Joël DESHAYES	Conseiller municipal délégué		4%
Karl TCHAKOUMEGNI	Conseiller municipal délégué		4%
Jean-Marie RYO	Conseiller municipal		2%
Laura GUESTIN	Conseillère municipale		2%
Christophe LE GALL	Conseiller municipal		2%
Gwenola CHARMETEAU	Conseillère municipale		2%
Matthieu CHANEL	Conseiller municipal		2%
Jocelyne BLANCHARD	Conseillère municipale		2%
Anne GADBY	Conseillère municipale		2%
Sylvain DELFAU	Conseiller municipal		2%
Mathieu DAVIAU	Conseiller municipal		2%
Elouan RACINEUX	Conseiller municipal		2%
Linda GAULTIER	Conseillère municipale		2%

2°) De verser ces indemnités mensuellement

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260407-D_26_092-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

La Maire,

Michèle MOTEL

Le secrétaire de séance,

Bruno MARGOTTIN

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	**Les délais**
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260407-D_26_092-DE